



## LES REÇUS FISCAUX DES ADHÉSIONS PAYÉES SUR L'ANNÉE CIVILE 2021.

Les adhésions concernées sont celle de la fin de l'année scolaire 2020/2021 et celles du début de l'année scolaire 2021/2022.

Les premières ont été saisies sur Entréclés ou lors des débuts de Jéito et des informations manquent parfois pour établir un reçu. Les secondes comportent déjà toutes les informations nécessaires, mais il reste souhaitable de vérifier que tout est OK.

Sur la fiche d'un·e adhérent·e, Jéito présente désormais à la fois l'adhésion de l'année scolaire en cours et celle de l'année précédente.

Pour chacune de ces adhésions, les cases « Paiement » et « Reçu fiscal » permettent de connaître la situation courante.

De plus, un nouvel export Excel des paiements permet d'avoir une vue synthétique des paiements de toutes les adhésions.

Merci donc à chaque responsable des adhésions ou trésorier·ière·s de se rendre d'ici la fin du mois de février sur <https://jeito.eedf.fr/members/export/>, de sélectionner la saison 2020/2021 et la structure concernée, de cliquer sur « Exporter les paiements », et de vérifier les informations. Si vous avez des doutes sur vos saisies, vous pouvez également le faire pour la saison 2021/2022.

Pour ajouter ou corriger un paiement, il suffit de taper le nom ou le numéro de l'adhérent·e sur Jéito dans la case « Recherche » dans le bandeau du haut, puis de cliquer sur le bouton « Ajouter » ou « Modifier » dans la case « Paiement » pour la saison concernée.

Lorsque l'email aura été renseigné, le reçu fiscal sera envoyé automatiquement courant mars.

Dans le cas contraire vous (responsable des adhésions, trésorier·ière·s ou responsable de structure) pourrez le télécharger et le transmettre par vous-même.

